

De bons engagements

Tout au long de votre séjour, vous serez en contact avec différents prestataires de soins de santé. De bons engagements garantissent la confiance et la transparence entre le soignant et le patient. Ils sont essentiels pour un traitement optimal.

Droits du patient

Des soins de qualité

Le prestataire de soins vous prodigue des soins de qualité.

Des informations claires et exhaustives

Le prestataire de soins vous fournit des informations détaillées et complètes.

Le respect de la vie privée

Le prestataire de soins respecte votre vie privée.

Le choix du prestataire de soins

En tant que patient, vous pouvez choisir librement votre prestataire de soins de santé.

Le dossier patient

Vous pouvez accéder à votre dossier patient par le biais du service du médiateur ou en ligne via www.mynexuzhealth.be.

Le consentement au traitement

Vous accordez votre consentement au traitement.

Le service de médiation

Vous pouvez contacter le service de médiation pour faire part de vos commentaires, questions, suggestions ou plaintes.

En savoir plus:

- www.chglorieux.be
- www.patiëntenrechten.be
- ombudsdienst@azglorieux.be

Devoirs du patient

Coopérer

Soyez honnête quant à votre état de santé.

S'identifier correctement

Munissez-vous toujours de votre carte d'identité lors d'une consultation ou d'une admission.

Payer le traitement

Effectuez le paiement de votre traitement dans les délais fixés.

Prendre soin du matériel

Il est interdit d'endommager ou de souiller le matériel.

Respecter les règles de vie

Respectez l'intimité et la tranquillité des autres patients, mais aussi les heures de visite.

Le respect

La décence et le respect mutuel sont de mise dans cet hôpital.

Filmer et photographier

Il est interdit de filmer et de photographier d'autres patients. Le personnel de l'hôpital ne peut être photographié ou filmé qu'avec l'autorisation du collaborateur concerné.